

ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. AUBERGER

ARTICLE 2

Compléter le cinquième alinéa (V) du c) du 5° de cet article par les mots :

« du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.